



Pourquoi faut-il des autorisations pour la création, la captation, la diffusion ?

publié le 11/10/2025 - mis à jour le 12/11/2025

Descriptif :

Pour en savoir plus sur les demandes d'autorisation de captation ou de diffusion...

Sommaire :

- Autorisation écrite obligatoire
 - Durée de conservation et de diffusion
 - Conformité RGPD
 - En résumé
 - Pour aller plus loin
-

En France, les enregistrements de la voix d'élèves, tout comme les publications d'images, sont considérés comme des données personnelles. Pour les utiliser (audio, podcast, webradio...), plusieurs obligations doivent être respectées :

● Autorisation écrite obligatoire

- Consentement préalable, signé par les représentants légaux pour les élèves mineurs (ou par les élèves majeurs eux-mêmes), avant la captation (enregistrement) ET la diffusion
- Ce formulaire doit préciser :
 - les finalités (usage interne, webradio, site internet, publication...),
 - les supports (site de l'école, réseaux sociaux, etc.),
 - la durée d'utilisation,
 - les éventuelles conditions de gratuité

● Durée de conservation et de diffusion

- Aucun texte ne fixe une durée standard unique : la durée doit être explicitement mentionnée dans le consentement
- La CNIL recommande, en matière professionnelle, de conserver les enregistrements au maximum 6 mois

Il peut donc être prudent d'appliquer une règle assez proche. La suppression automatique en fin d'année scolaire semble être un bon compromis, à moins qu'un projet pédagogique justifie une durée différente, **mentionnée dans l'autorisation**.

● Conformité RGPD


- Toute diffusion doit respecter le RGPD :
 - information claire sur les droits (accès, rectification, effacement, opposition),
 - traitement limité à ce qui est nécessaire (principe de « minimisation »),
 - et, bien sûr, consentement libre et explicite

● En résumé

- **Autorisation** : À signer avant captation : destinataires, supports, durée, usage

- **Durée** : À fixer dans l'autorisation (ex. 6 mois)
- **Stockage** : Respecter la durée indiquée, supprimer ensuite
- **Information** : Expliquer aux élèves et parents leurs droits RGPD

● Pour aller plus loin

 [Guide Canopé sur les données à caractère personnel](#) (PDF de 898.5 ko) ●

 [Infographie : 10 principes clés pour protéger les données des élèves](#) (PDF de 115.4 ko) ●

 [Fiche Hadopi sur la diffusion de créations réalisées dans le cadre scolaire](#) (PDF de 107.5 ko) ●



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.